

Commission spéciale de l'Assemblée nationale

Consultation générale

Un nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental

Une Commission spéciale de l'Assemblée nationale est chargée de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques à compter du 21 septembre 1999 sur le nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental proposé par l'énoncé de politique intitulé: «Pour de meilleurs services aux citoyens – Un nouveau cadre de gestion pour la fonction publique».

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission spéciale sur un nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental. Celle-ci choisira, parmi les personnes et les organismes qui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 7 septembre 1999 et être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Il doit être accompagné d'autant d'exemplaires d'un résumé de son contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: M. Yvon Boivin, secrétaire de la Commission spéciale sur un nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental, 835, boulevard René-Lévesque Est, édifice Honoré-Mercier, bureau 3.29, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722

Télécopieur: (418) 643-0248

Courriel: yvon.boivin/padm/sc@assnat.qc.ca

32275